REUNION PREFET DE REGION / INTERSYNDICALE

Concernant les DRAC, les décisions ne seraient pas encore prises mais il semble que leur existence même n'est pas, du moins dans l'immédiat, remise en cause. Selon les informations qui nous ont été transmises, les SDAP ont vocation à rester dans le giron de la culture, c'est à dire à être intégrés aux DRAC. Mais le cabinet de Christine Albanel a refusé de le confirmer aux agents. Les seuls décisionnaires sont en fait à l'Elysée. Néanmoins, les missions des DRAC, en fonction du bon vouloir des préfets de région, seront probablement profondément remaniées, ce qui ne sera pas sans conséquence sur les personnels.

Le document sur les « missions et organisation des DRAC – Pistes de réflexion dans le cadre de la RGPP » que vous trouverez en pièce jointe est, à cet égard particulièrement révélateur. Même si, à ce stade, il ne s'agit que d'hypothèses de travail. Quoiqu'il en soit, la mobilisation commence à s'orgnaniser dans quelques DRAC.